

AVIS

RUR.24.0865.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de l'asbl Ardenne et Gaume pour déraciner et transporter 5 individus de Bois-gentil (*Daphne mezereum*) au sein de la réserve naturelle de Furfooz (Dinant) dans le cadre de travaux de rénovation du pavillon d'accueil de la réserve naturelle de Furfooz (Dinant)

Avis adopté le 10/06/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 31/05/2024
Références : DNF/DNEV/PL/XR/TT/JPB/IC/ Sorties 2024 : 7482

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 10 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 4 juin 2024

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 4 juin 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos.

Il note par ailleurs que le Jardin botanique de Meise est sollicité pour préciser des aspects techniques de translocation et que la Direction extérieure de Dinant du DNF est impliquée dans le suivi des travaux.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »